



# Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Targon le 19/12/2007

Réf : CRSy0207

Compte-rendu de réunion :

## Syndicat de l'ASL

des propriétaires du domaine du bois de Chartres

### Présents :

Franck DANIEL – Jacques VERDUGIER – Patrick LAGUIONIE – Jean-Paul MARTIAL - Albert PEDRAZZINI

Absent excusé : Bernard MATHET

Franck DANIEL, Président de l'ASL, ouvre la réunion à 21 heures sur un ordre du jour chargé.

### 1. Organisation du syndicat

Les statuts<sup>1</sup> précisent que les délibérations de l'Assemblée Générale seront consignées dans un registre. Ce registre existe déjà sous la forme d'une reliure de pochettes transparentes qui contiennent les délibérations et convocations classées chronologiquement. Il est décidé de poursuivre ce système de classement. Les comptes-rendus des réunions du Syndicat ne seront pas distribués systématiquement aux propriétaires mais seront bien entendu tenus à leur disposition sur demande. Lorsque l'actualité de l'association le nécessitera, le Syndicat communiquera par le biais d'une fiche d'information.

Les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de celles-ci devront être remis contre émargement.

Jacky VERDUGIER relèvera la boîte postale et lorsqu'il sera absent se fera assister dans cette tâche par un autre membre du syndicat.

Patrick LAGUIONIE a constitué le dossier de transmission des nouveaux statuts composé des éléments suivants :

- Copie des statuts originels de 1967 certifiant l'existence juridique de l'association
- Deux copies des statuts mis en conformité
- Une fiche présentant les modifications effectuées
- Deux copies du plan parcellaire du lotissement
- Deux états récapitulatifs des contenances des lots
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17/11/2007 approuvant les nouveaux statuts
- Procès-verbal de la réunion du Syndicat du 24/11/2007 : élection des Président, Trésorier et Secrétaire
- Imprimé d'insertion au J.O.
- Enveloppe timbrée à l'adresse de l'ASL pour retour récépissé

Les statuts seront paraphés par les membres du bureau de l'ASC et par les membres du syndicat de l'ASL. Ils seront déposés à la sous-préfecture de Langon par Jean Paul MARTIAL dans la première quinzaine de janvier 2008.

Les membres du Syndicat signent la lettre aux propriétaires qu'ils ont élaborée collectivement et qui sera distribuée prochainement

La charte graphique des courriers est revue. Elle sera identique à celle qui est présentée sur ce compte-rendu.

---

<sup>1</sup> Article 20

Franck DANIEL évoque les courriers reçus et les réponses qu'il a engagées.

Courriers reçus :

- M.TAREL en recommandé : annonce une action de recours auprès du TGI pour annulation de la délibération de l'AG du 17/11/2007. La contestation porte sur l'ordre du jour et sur la validité du vote des statuts. Le Syndicat prend acte de cette action de justice et attend les suites.
- M. FRIOU : Le président relate l'échange de mails et de courriers qu'il a eu avec M. FRIOU au sujet des désaccords de ce dernier sur les nouveaux statuts votés par l'AG du 17/11/2007.

Il est ensuite fait mention de la détérioration de la barrière ouvrant sur la plaine de jeu. Il semblerait que dans la nuit une voiture ait reculé vivement dans le chemin sans s'apercevoir de la présence de la barrière. Le choc a brisé celle-ci et sûrement fortement endommagé l'arrière du véhicule puisque des débris de lunette arrière et de becquet ont été retrouvés sur les lieux. Albert PEDRAZZINI se propose pour réparer la barrière.

## **2. Point sur les transferts de dossiers**

Les archives du secrétariat ont été récupérées par Patrick. Jacques détient maintenant les archives de la comptabilité et récupérera les affaires courantes dès que Jean Pierre RATIER, l'ancien trésorier aura clôturé le budget. Il reste à récupérer les archives relatives aux piscines détenues par M. LAGRANGE qui doit quitter le lotissement prochainement. M. LAGRANGE a effectué au cours des années un travail conséquent de documentation des piscines et sa disponibilité quasi permanente au bénéfice de la collectivité aura été appréciée de tous. Il nous restera à assurer sa succession dans les tâches qu'il assumait. Le volume des archives de l'Association étant conséquent, le Syndicat souhaite disposer d'un lieu pour pouvoir les entreposer et ainsi faciliter leur éventuelle consultation en les regroupant. Albert PEDRAZZINI propose de les entreposer dans le local technique qui jouxte les sanitaires. Il semblerait en effet possible moyennant une isolation adéquate d'utiliser une partie de ce local pour ce faire.

Le transfert des signatures bancaires est en cours auprès de la Banque Postale et de la Caisse d'Epargne.

En ce qui concerne les assurances (Groupama), Jean-Paul MARTIAL est délégué par le syndicat pour faire le point sur ce dossier afin de connaître précisément les clauses du contrat. Le récent vol du robot de la grande piscine a montré les limites de la garantie couverte par l'assureur. Les membres du Syndicat s'interrogent sur la possibilité qu'aurait l'ASL de souscrire une assurance couvrant le vol et l'incendie de locaux et d'espaces forestiers dont elle n'est pas propriétaire.

Les travaux du tennis entrepris par le dernier bureau de l'ASC sont achevés, le chariot de rangement des tables rondes de la salle a été livré.

Le Syndicat rencontrera le Maire de Targon sur le dossier de la voirie en lui demandant de se positionner par rapport aux actes officiels que nous détenons : délibération du CM acceptant de prendre en charge la voirie et enquête d'utilité publique. En effet si ces actes sont toujours valables, il semble parfaitement inutile de recommencer une procédure (enquête d'utilité publique) qui a déjà eu lieu.

Albert PEDRAZZINI est chargé par le Président des relations avec l'entreprise « Paysage-Garonne » en charge de l'entretien des espaces verts du domaine.

## **3. Organisation des commissions**

Franck DANIEL propose la mise en place de 3 commissions :

- Finances et administration (assurances, conventions, voirie, emplois, assainissement, comptes, budget...)
- Vie du domaine (communication, animations sportives et festives)
- Entretien du domaine (salle, plaine de jeu, piscine, espaces verts, forêt...)

Patrick LAGUIONIE craint que la commission « Entretien du domaine » ne puisse traiter de façon équitable l'ensemble des dossiers qu'elle couvrirait. Il propose de scinder cette commission en deux :

- Entretien du domaine : patrimoine bâti (piscine et salle)
- Entretien du domaine : patrimoine non bâti (espaces verts, plaine de jeu et forêt)

Cette répartition est validée par le Syndicat.

<b>Commissions</b>	<b>Président</b>	<b>Membre</b>
<b>Finances et administration</b>	Jean Paul MARTIAL	Jacky VERDUGIER
<b>Vie du domaine</b>	Patrick LAGUIONIE	Franck DANIEL
<b>Entretien du domaine : Patrimoine bâti</b>	Franck DANIEL	Albert PEDRAZZINI
<b>Entretien du domaine : Patrimoine non bâti : espaces verts</b>	Albert PEDRAZZINI	Franck DANIEL

Bernard MATHET sera consulté sur ses choix de participation ou de présidence

Les commissions seront composées d'un président de commission issu du Syndicat, d'autres membres du Syndicat, de propriétaires connus pour leur intérêt dans la thématique de la commission et des propriétaires qui souhaiteraient rejoindre les groupes ainsi formés.

La séance est close à 23 h

Le secrétaire,  
Patrick LAGUIONIE

